



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE ORIENTALE
GOUVERNEMENT PROVINCIAL



APPEL A CANDIDATURE INTERNE¹ ET EXTERNE²

Les Ministres Provinciaux ayant la Fonction Publique et les Finances dans leurs attributions portent à la connaissance du Public qu'ils procèdent au recrutement d'un **CHEF DE DIVISION DES RECETTES NON FISCALES** à la Direction Générale des Recettes de la Province Orientale conformément aux dispositions de l'article 10 de l'Edit N°014/0004 du 25/09/2014 portant Statut du Personnel de Carrière de la Fonction Publique Provinciale et Locale de la Province Orientale et de l'article 7.2 de l'Arrêté Provincial N°01/JBS/O112/CAB/PROGOU/P.O/2013 du 21 décembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la DGRPO.

1. DESCRIPTION DU POSTE

Sous la supervision du Directeur des Recettes non Fiscale, le chef de Division aura comme tâches de:

- tenir, actualiser et suivre le répertoire des assujettis aux taxes, droits et redevances provinciaux ;
- définir les orientations en matière d'identification des assujettis ;
- élaborer et mettre en œuvre le programme de recensement des assujettis, de recherches et de recoupements ;
- tenir la comptabilité des droits constatés, liquidés et ordonnancés ;
- tenir et mettre à jour une banque des données de recoupement ;
- programmer et réaliser les missions de contrôle des recettes non fiscales ;
- évaluer les performances et consolider les résultats de contrôle ainsi que la taxation établie d'office de taxes, droits et redevances provinciaux ;
- contrôler, avant l'émission du titre de perception, la régularité des toutes les opérations de constatation et de liquidation ainsi que mener, le cas échéant, les investigations qui motivent toute décision de renvoi, pour redressement des données non conformes ;
- assurer la gestion de la documentation et des dossiers individuels des assujettis aux taxes, droits et redevances provinciaux ;
- élaborer le rapport d'activités.

2. PROFIL DU CANDIDAT

- être de nationalité congolaise ;
- être âgé d'au plus 55 ans ;
- jouir de la plénitude de ses droits civiques et politiques ;
- être titulaire d'un diplôme de Licence en Sciences Sociales, Economiques, Financières, Commerciales ou en Droit obtenu dans une institution Universitaire ou une institution d'Enseignement Supérieur et Universitaire agréée par l'Etat congolais ;
- être de bonne moralité attestée par le certificat de bonne conduite, vie et mœurs ;
- jouir d'une bonne santé attestée par l'attestation d'aptitude physique délivrée par un médecin du gouvernement ;

¹ Ouvert aux cadres et agents de la DGRPO

² Ouvert aux candidats externes à la DGRPO

- n'avoir pas été retraité des services ou organismes publics ou privés ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine de la fiscalité ;
- avoir de bonnes aptitudes en planification, suivi et évaluation ;
- avoir des aptitudes de coordination et de travail dans un environnement multiculturel ;
- avoir exercé une fonction de commandement au sein d'un service ou organisme ou avoir occupé un poste équivalent ;
- avoir réussi au concours ;
- accomplir avec succès le stage probatoire de trois mois à la tête de la division.

3. AUTRES ATOUTS RECOMMANDES

- La connaissance parfaite de l'outil informatique (Excel, Access, autres logiciels de gestion) ;
- La maîtrise de l'anglais.

4. LIEU D'AFFECTATION :

- Administration Provinciale de la DGRPO à Kisangani

5. LIEU ET DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

- Les candidatures sont à déposer sous pli-fermé au Cabinet du Ministre Provincial des Finances, Economie, Industrie, Commerce et Entrepreneuriat sis au N°15, avenue du 30 Octobre, Commune Makiso/Kisangani ou par voie électronique à l'adresse suivante : min.ecofin@orientale.cd
- Les éléments du dossier comprennent :
 - un extrait de casier judiciaire,
 - un curriculum vitae actualisé,
 - un diplôme de licence ou l'équivalent,
 - un extrait d'acte de naissance,
 - un certificat d'aptitude physique,
 - un certificat de bonne vie et mœurs,
 - une lettre de motivation
- Date limite de dépôt est fixée au 30 novembre 2014

Fait à Kisangani 30 OCT 2014

François-Barthélemy MAYONGA BARE KANOMBE



Ministre Provincial de la Fonction Publique,
Travail et Prévoyance Sociale, Mobilité et
Voies de Communication.

Alphonse UKEDI MUSWA RUNDI



Ministre Provincial des Finances,
Economie, Industrie, Commerce et
Entrepreneuriat.